

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

#### **DECISION N°2024.00713**

## DON DE DOUZE OEUVRES DE MAX WECHSLER AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Christine FLEURENT-WECHSLER a souhaité faire don de douze œuvres de Max WECHSLER au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole :

- Sans titre, 1965, huile sur isorel, 80 x 59 cm,
- Sans titre, 1978, acrylique sur toile, 86 x 116 cm,
- Sans titre, 1987, papier marouflé sur toile, 110 x 79 cm,
- Sans titre. 1991, papier marouflé sur toile libre avec ajout de peinture acrylique. 223 x 190 cm.
- Sans titre, 1995, papier froissé marouflé sur bois avec ajout de peinture acrylique, 76 x 74 cm,
- Sans titre, 2015, papier imprimé marouflé sur carton ajout de peinture acrylique, 70 x 60 cm,
- Sans titre, 2010, papier marouflé sur carton et fenêtres, 14 x 14 cm / 14 x 10 cm,
- Sans titre, 2010, papier marouflé sur carton et fenêtres, 11 x 8,6 cm / 11 x 12,5 cm,
- Sans titre, 2010, papier marouflé sur carton et gaze, 14,5 x 13 cm / 14,5 x 10 cm,
- Sans titre, 2010, papier marouflé sur carton et fenêtres, 14 x 13,2 cm / 14 x 10 cm,
- Sans titre, 2010, papier marouflé sur carton et fenêtre, 12 x 28,5 cm,
- Sans titre, 1999, papier marouflé sur contreplaqué, 124 x 111 cm,

CONSIDERANT que ces œuvres sont représentatives des principales phases de la production de Max WECHSLER des années 1965 à 2015 et que ce fonds est en lien avec des artistes de la collection, tels Victor Brauner, Jean Dubuffet, Aurélie Nemours, Isidore Isou et aussi avec les « affichistes » (Jacques Villeglé, François Dûfrene et Raymond Hains),

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 30 avril 2024 concernant l'intégration de ces œuvres dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

#### DECIDE

#### **ARTICLE 1**

Une convention organisant le don sans condition ni charge est signée avec Christine FLEURENT-WECHSLER, demeurant 17, rue de Montreuil - 75011 Paris (France), pour le don des douze œuvres susmentionnées.

#### **ARTICLE 2**

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**REÇU EN PREFECTURE** 

Le 26 juillet 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240726-C202400713I0

Fait à Saint-Etienne, le 26/07/2024 Le Président.

Gaël PERDRIAU